

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 11 juillet à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. PERRINO Mme MARTIN, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. BENECH, conseiller municipal, par M. MARCHAND Mme OCANA, conseillère municipale, par Mme CANAPI Mme MAHIEU, conseillère municipale, par Mme BAALI-CHERIF M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PATRON
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme MORIN

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	27.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 04.07.2024	

---oooOooo---

N° 2024.50

MEDIATHEQUE ALAIN PEYREFITTE
Projet Culturel Scientifique Educatif et Social
(PCSES)

La séance continuant,

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20240711-DEL-2024-50-DE
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Le Maire expose au Conseil :

- L'Etat via le Ministère de la Culture déploie un plan d'action en faveur de la transformation des bibliothèques municipales de lecture publique afin de renforcer leur place au sein de la société et d'adapter leurs services aux besoins des usagers.
- Des subventions au titre du fonds de concours particulier pour les bibliothèques de lecture publique sont attribuées aux communes qui s'engagent dans ce dispositif d'évolution.
- Dans le cadre d'un dispositif de soutien à l'agrandissement de la bibliothèque, la commune de PROVINS va mener une importante réhabilitation des locaux, de son fonds jeunesse et de son fonds patrimonial dit « Fonds Ancien ». A savoir la création de nouveaux services :
 - un espace lecture jeunesse
 - un espace ludothèque
 - un espace archives et patrimoine
 - une salle de lecture
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- CONSIDERANT que la Ville de PROVINS souhaite élargir son offre culturelle de politique du livre et patrimoniale.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ De valider le projet PCSES (Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social), définissant les futurs services et utilisations de l'établissement (document joint à la présente délibération).
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

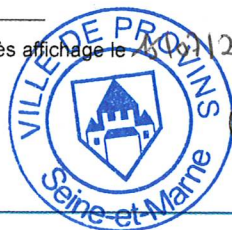
**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,
Le Maire,**



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 16/07/2024 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 16.07.2024



O. LAVENKA